



Résiliation salle de sport

Par **prune06**, le **25/09/2014** à **13:55**

Bonjour, j'avais souscrit un abonnement chez Fitlane pour une durée de 18 mois, les prélèvements étant tjrs effectués après l'expiration des 18 mois je les ai joints et ils m'ont répondu qu'il fallait que je leur envoie un courrier RAR pour demander la non reconduction de mon abonnement ! Est-ce normal ? j'ai vu que sur mon contrat il y a que l'autorisation de prélèvement qui est signée mais le contrat lui même n'est pas signé ni mentionné lu et approuvé par moi même !!! Ma question est : Je viens d'envoyer le RAR mais puis-je demander à ma banque d'annuler les prélèvements si cela devait continuer ? Merci

Par **Lag0**, le **25/09/2014** à **14:02**

Bonjour, Relisez le contrat, il y a fort à parier que c'était un contrat à tacite reconduction... Pour ce qui est de la signature du contrat, il faut voir si l'exemplaire du fournisseur, lui, est signé...

Par **prune06**, le **25/09/2014** à **17:17**

Bonjour Lag0, ils m'ont certifié au téléphone que le contrat n'était pas en tacite reconduction !!!! Je voulais savoir si je pouvais ordonner à ma banque de ne plus autoriser les prélèvements ?

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **20:04**

Bonjour,
Vos propos sont contradictoires.
On ne peut vous demander de dénoncer le contrat pour éviter l'effet d'une reconduction tacite, laquelle n'existerait pas.
Vous devriez à tout hasard adresser une LR/AR pour dénoncer un renouvellement éventuel, et bloquer les prélèvements auprès de votre banque.

Par **prune06**, le **26/09/2014** à **09:58**

Bonjour Moisse,
Merci, je le sais bien !!!! je vais suivre votre conseil et bloquer les prélèvements.